

- 9 JUL. 2026

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Figeac
SAINT-LAURENT-LES-TOURS

Date de transmission de l'acte: 06/07/2026
Date de reception de l'AR: 06/07/2026
046-214602732-DE_2026_57-DE
A G E D I

Séance du mercredi 01 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_57

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 24/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un juillet deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Géraldine ARNOULD, Alain BOURDET, Nathalie BRUNET, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Didier GAYA, Michel ARNAUDET, Hélène DUTHEIL, Jean-François GUERRAND, Stéphane DEVEZ, Sylvain SOULADIE, Sandie CASSAN, Florian LAFLORENCIE

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michel ARNAUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : TRAVAUX SANITAIRES CLASSES MATERNELLES - CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la commune a le projet de reprendre en totalité les sanitaires de l'école maternelle. Afin de réaliser ces travaux dans de bonnes conditions, un devis a été demandé à plusieurs maîtres d'œuvre afin de rechercher les entreprises et faire le suivi du chantier. Ces travaux devront être exécutés durant les vacances d'été 2027.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide ce :

- donner un avis favorable à Mr Jean-Marc PIQUET, Maître d'oeuvre pour gérer ce chantier pour la somme H.T. fr 5 472,50 €
- donner procuration à Mme la Maire pour signer le devis et tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie ROUSSIES
Président de séance

Michel ARNAUDET
Secrétaire de séance